



Municipalité de Sorvilier
Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier
Tél. 032 492 18 29
adm.sorvilier@bluewin.ch
Ouvert le lundi de 16h00 à 18h30
www.sorvilier.ch

BULLETTIN D'INFORMATION

Vice-maire

M. Camille Gigandet a été nommé Vice-maire pour l'année 2017.

Statistique de la population

Au 31 décembre 2016, le village comptait 285 habitants, soit 140 hommes et 145 femmes. 258 résidents sont de nationalité suisse et 27 originaires de l'étranger. En 2016, Sorvilier a enregistré 27 arrivées contre 22 départs, 1 naissance et 1 décès.

Ramassage des objets encombrants, papier et carton

Les dates ont été fixées par l'entreprise Celtor selon le plan de collecte des déchets 2017 distribué en ce début d'année. Nous vous remercions de vous conformer à ce nouveau plan. Le Bureau communal possède des plans supplémentaires si vous deviez ne pas avoir conservé ce document. Les bouteilles en PET sont à écraser et peuvent aussi être rapportées dans les points de vente (pour des raisons écologiques). Nous vous remercions d'ores et déjà d'être strict dans le tri des déchets. Attention à ne pas mélanger PET et PLASTIC. Tout ce qui n'est pas expressément récupéré à la déchetterie et qui va dans un sac poubelle doit être éliminé avec les ordures.

Bibliobus

Le Bibliobus sera stationné sur la place de parc de la paroisse le jeudi de 17h00 à 18h00 aux dates suivantes : 26 janvier, 23 février, 23 mars, 27 avril, lundi 29 mai, 22 juin, 24 août, 21 septembre, 19 octobre, 16 novembre et 14 décembre. Les abonnements seront offerts par la Commune aux enfants jusqu'en fin d'âge de scolarité, profitez de cette opportunité pour inscrire vos enfants lors du prochain passage du Bibliobus.

Test des sirènes

Le prochain test des sirènes aura lieu le mercredi 1^{er} février 2017 de 13h30 à 15h00.

Permis de construire accordés

Trois permis de construire ont été octroyés ces derniers mois par la Municipalité :

- M. et Mme Maurice et Mariette Schlup : réfection de la place de parc,
- M. Ismaël Sprunger : reconstruction et transformation après dégâts naturels,
- M. Joël Bouchat : aménagement de la terrasse existante par pose d'une protection solaire de type pergola et revêtement du sol.

Décorations de Noël

Le Conseil municipal tient à remercier et à féliciter les élèves et les enseignantes de l'école primaire pour leurs décorations de Noël.

Cadeaux de Noël

Le traditionnel cadeau de Noël aux personnes âgées a été distribué durant les Fêtes par les membres du Conseil municipal.

Nouvelles constructions, transformations et agrandissements

Il est rappelé qu'un permis de construire doit être demandé avant le début des travaux. Tout changement d'affectation nécessite un permis. Les travaux de construction ou d'aménagement ne peuvent débuter qu'après l'entrée en force du permis de construire. Les changements en cours de construction ne peuvent être admis que sur la base de permis complémentaires. Les démolitions doivent également obtenir un permis, qu'elles soient suivies ou non d'une nouvelle construction.

Il est rappelé que les personnes souhaitant entreprendre des travaux à proximité des routes ou des chemins sont priés de prendre connaissance des règlements afin de respecter les distances légales.

Place de l'école

La place de l'école est dorénavant équipée de points d'ancrage et peut être utilisée par les sociétés ou particuliers pour toutes manifestations ou activités, pour autant que celles-ci soient annoncées et approuvées par la commune. Le schéma d'implantation est à la disposition des intéressés.



Municipalité de Sorvilier
Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier
Tél. 032 492 18 29
adm.sorvilier@bluewin.ch
Ouvert le lundi de 16h00 à 18h30
www.sorvilier.ch

Assemblée municipale du 5 décembre 2016

Quotité d'impôts (2016 = 1.80 ; 2017 = inchangé)

Taxe immobilière (2016 = 1,5 o/oo ; 2017 = inchangé)

Eau au m3 (2016 = Fr. 1.00 ; 2017 = inchangé) (UR Fr. 2.00 en 2016 et inchangé pour 2017)

Epuration au m3 (2016 = Fr. 3.50 ; 2017 = inchangé) (UR Fr. 16.00 en 2016 et inchangé pour 2017)

Taxe de base «ordures» (2016 = Fr. 70.-; 2017 = . inchangé)

Taxe des chiens (2016 = Fr. 50.00 et Fr. 40.00/50.00 ; 2017 = inchangé)

Pétition

Une pétition pour une zone à vitesse réduite dans le village ancien a été déposée au Conseil municipal. Une étude est en cours.

Vote communaliste

Un courrier est en cours auprès des deux cantons pour prise de position.

Service des eaux

Durant ces dernières semaines, deux fuites d'eau ont été constatées dans le village. Le Service des eaux vous recommande de surveiller vos conduites pour éviter des dégâts dus au gel.

Avec nos meilleures salutations.

CONSEIL MUNICIPAL



TaxMe Online

Déclarez vos revenus et votre fortune directement sur Internet:

- > www.taxme.ch > Démarrer TaxMe online
- > Vous trouverez vos codes d'identification sur la lettre annonçant la déclaration d'impôt.
- > Si vous avez déjà utilisé TaxMe online l'an dernier, votre déclaration d'impôt est pré-remplie (données d'identité et renseignements récurrents). Vous pouvez la compléter en affichant en même temps votre précédente déclaration à l'écran.
- > Vous pouvez quitter l'application à tout moment et la rouvrir plus tard sans perdre aucune donnée.
- > Ce n'est que lorsque votre commune aura scanné votre déclaration de validation que l'Intendance des impôts aura accès à votre déclaration d'impôt.
- > La sécurité des données est garantie par cryptage.

Testez TaxMe online en mode démo!

TaxMe online peut également être utilisé pour établir la **déclaration d'impôt d'une personne morale ou d'une association**.

TaxMe Online Tour

Explication en vidéos des différentes rubriques de TaxMe online
www.taxme.ch > TaxMe online tour



Sur simple inscription à **BE-Login**, le cyber-portal du gouvernement du canton de Berne, vous trouverez, sur **votre compte personnel**, d'autres services fiscaux qui vous permettront notamment de:

- > **déclarer en ligne** vos revenus et votre fortune **dès le mois de janvier**, sans attendre la lettre annonçant la déclaration d'impôt;
- > avoir une vue d'ensemble de tout votre dossier fiscal (bordereaux, taxations, règlements, paiements anticipés, solde du compte de paiements anticipés, etc.);
- > déposer des **justificatifs** complémentaires en ligne;
- > former **réclamation** en ligne;
- > établir et gérer la déclaration **d'impôt d'une ou plusieurs autres personnes**.

Renseignements complémentaires et inscription: www.taxme.ch > BE-Login

TaxMe Offline

Vous ne voulez pas rester connecté-e à Internet pendant que vous établissez votre déclaration?

Téléchargez préalablement la dernière version de TaxMe offline et installez-la sur votre ordinateur. Remplissez, puis imprimez, signez et envoyez votre déclaration.

Si vous avez déjà rempli votre déclaration «offline» l'an dernier et que vous l'avez enregistrée dans un fichier «*.tax», il vous suffit d'ouvrir ce fichier pour en importer les données dans votre nouvelle déclaration.

www.taxme.ch > TaxMe offline personnes physiques

Vous trouverez **tous les renseignements** sur la déclaration d'impôt et la fiscalité du canton de Berne sur www.taxme.ch.